

Terminal

Description du produit

Valable à partir du **1.1.2025**

Le produit Prestation de transbordement comprend les caractéristiques de prestation suivantes.

1. Caractéristiques de la prestation

- | | |
|---|---|
| 1.1 Étendue de la prestation | - La prestation de transbordement comprend le transbordement à un terminal CFF Cargo SA d'unités de chargement (caisses mobiles selon normes CEN, conteneurs ISO ou semi-remorques) d'un mode de transport à un autre (rail-route ou route-rail). |
| 1.2 Prestations supplémentaires | Aux terminaux CFF Cargo SA, nous proposons les prestations supplémentaires suivantes en lien avec les transports ferroviaires en trafic combiné: <ul style="list-style-type: none">- stockage des unités de chargement (hors RID)- fourniture d'électricité pour les unités de chargement- pesage des unités de chargement- location de places de stationnement- prestations d'agence pour les opérateurs |
| 1.3 Prix | La tarification des prestations de transbordement et des prestations supplémentaires est soumise à l'application des «Prix et conditions de CFF Cargo» en vigueur, consultables sous: CG & annexes au contrat CFF (cffcargo.com) |
| 1.4 Points de desserte et horaires d'ouverture | - Les sites des terminaux et les horaires d'ouverture en vigueur peuvent être consultés en ligne: Terminaux: horaires d'ouverture et services . |

Par ailleurs, veuillez tenir compte des modalités de commande qui suivent.

2. Modalités de commande

2.1. Réservation

Les transbordements doivent être commandés par voie électronique via l'interface web CCO. En cas de réservation par e-mail, un supplément de 20 francs est facturé.

Les prestations supplémentaires nécessitent une étude de faisabilité et doivent être commandées par e-mail auprès de la Dispo TC (dispo.container@sbbcargo.com).

Des frais de stockage sont dus en fonction du produit. Les conditions précises sont décrites dans la version actuelle des prix et conditions de CFF Cargo SA au point 5.3.1.

2.2. Créneau pour la composition des trains

2.2.1. Prestations régulières

Les prestations de terminal régulières et récurrentes doivent être commandées par écrit par le biais d'un formulaire téléchargeable sur le site CFF Cargo Trafic combiné (Trafic combiné | CFF (cffcargo.com)). Au quotidien, la demande de prestation doit être effectuée par voie électronique via l'interface web ou une autre interface.

2.2.2. Annulation de réservations

Si un client ne se présente pas pour une prestation régulière de transbordement contractuellement convenue, des frais d'annulation seront perçus. Ces derniers sont calculés sur la base des wagons-mètres définis dans le contrat de prestation. Des frais d'annulation à hauteur de 500 francs par 100 wagons-mètres seront facturés.

2.3. Créneau pour transbordement de camions

Un créneau est prévu pour chaque transbordement de camion. Celui-ci peut être réservé à l'avance via l'interface web CCO ou défini sur une base annuelle lors de la conclusion du contrat. Il fait l'objet d'une facturation de frais selon l'emplacement et le créneau. Le montant de ces frais est indiqué dans le CCO. Si le créneau n'est pas utilisé, les frais restent dus.

Les livraisons et les enlèvements peuvent être effectués sans créneau réservé, auquel cas le transbordement a lieu dès qu'un créneau est disponible.

2.4. Prestations ponctuelles

Des prestations de transbordement ou des prestations supplémentaires peuvent être commandées et obtenues à court terme. Cela suppose que la faisabilité a été évaluée par la Dispo

TC (dispo.container@sbbcargo.com) et la confirmation du transbordement par la Dispo TC.

2.5. Traitement des réservations par la Dispo TC

La Dispo TC est votre contact pour les réservations de prestations de transbordement et de prestations supplémentaires. La Dispo TC est atteignable du lundi au vendredi de 4h00 à 20h30 au numéro de téléphone 0800 707 100, touche 3, ou par e-mail dispo.container@sbbcargo.com.

Chaque ordre de prestation doit faire l'objet d'une étude de faisabilité.

2.6. Données relatives aux conteneurs

L'ordre de prestation doit obligatoirement comporter le code BIC ou le code ILU.